

Conditions Générales de Vente Espace Pierre Soismier

- **Conditions générales de vente**

Il est possible de se présenter sans réservation, sous réserve de disponibilité.

La capacité maximale d'un emplacement est limitée à 6 personnes (enfants et bébés inclus). Pour tout groupe supérieur à 6 personnes, la location d'un deuxième emplacement sera requise.

Les campeurs résidant en camping-car, en tente ou en caravane peuvent stationner, en plus de leur campement, un véhicule, à condition qu'il ne dépasse pas sur la route ou sur un emplacement voisin.

Aucune structure de toile supplémentaire ne sera acceptée en complément de couchage ou comme couchage d'appoint.

Les emplacements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués. Le preneur s'engage à ne pas héberger plus de personnes que celles prévues dans le contrat de location.

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et s'engage à le respecter pendant toute la durée de son séjour.

- **Arrivées et départs**

Les arrivées se font entre 14h30 et 18h.

Les départs doivent avoir lieu entre 9h et 11h au plus tard.

Ces horaires peuvent être modifiés sur demande écrite, en fonction des disponibilités et sous réserve d'un accord écrit du gestionnaire.

Le solde du séjour, hors taxe de séjour et hors taxe animalière, est à régler avant l'arrivée ou le jour même si aucune réservation n'a été effectuée à l'avance.

- **Conditions de modification, d'annulation et de paiement du séjour**

En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, ou en cas de non-présentation, l'emplacement pourra être remis en vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat (soit le lendemain à partir de 15h).

Dans ce cas, le bénéfice de la réservation sera perdu et 100 % du montant total du séjour restera dû.

La réservation devient ferme et définitive uniquement après :

- la signature du contrat de location (dans l'espace client ou par mail)
- le paiement des arrhes.

Toute annulation devra être faite par écrit auprès du camping.

Le solde du séjour, hors taxe de séjour et taxe animalière, doit être réglé au plus tard, 7 jours avant l'arrivée ou le jour même en cas d'absence de réservation préalable. Aucune réduction ne pourra être accordée en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

En cas d'annulation, les arrhes de 30 % versées resteront acquises au camping si l'annulation intervient plus de 7 jours avant la date d'arrivée. Pour toute annulation effectuée entre 7 jours et la date d'arrivée, la totalité du séjour sera due. Aucun remboursement ne sera accordé.

Tout séjour commencé est dû dans son intégralité. Aucun remboursement ne pourra être effectué, y compris en cas de départ anticipé.

- **Charges**

Le prix du séjour comprend :

- la location de l'emplacement
- l'accès aux sanitaires collectifs.

L'électricité est en option, sauf si elle est incluse dans un forfait.

La taxe de séjour est due en supplément.

- **Inventaire**

Pour les kits à louer ou les logements insolites, ceux-ci doivent être conformes à l'état descriptif et en bon état d'hygiène et de propreté.

Le preneur s'engage à les restituer dans le même état.

Chaque logement est équipé de mobilier extérieur et de literie, à l'exception :

- des draps
- du linge de maison.

Le preneur devra signaler toute anomalie au bailleur avant le lendemain matin à 12h.

Un état des lieux sera réalisé après le départ de chaque locataire.

La location doit être rendue dans le même état de propreté que le jour de l'arrivée.

- **Garantie**

Un dépôt de garantie de 200 € (par chèque ou en espèces, non encaissable au moment du dépôt) est demandé à l'arrivée afin de couvrir :

- les défauts de propreté
- les dommages
- les dégradations causées aux biens et aux lieux.

Il sera restitué :

- en cas de départ aux heures ouvrables : à la fin du séjour
- en cas de départ en dehors des heures ouvrables : sous huit jours.

Il sera encaissé avec facturation éventuelle :

- des détériorations constatées, au prix réel du remplacement (matériel neuf) et éventuellement de la main-d'œuvre, factures à l'appui ;

- d'un forfait de 50 € en cas de ménage non effectué.

- **Assurance**

La responsabilité du bailleur ne pourra être engagée en cas de vol, perte ou dommage survenant pendant la durée du séjour.

Le preneur devra être en mesure de prouver, sur simple demande, que son contrat multirisques habitation est à jour et comporte une clause villégiature, couvrant notamment les risques :

- Incendie
- Dégâts des eaux.

Si ce n'est pas le cas, le preneur devra :

- Soit demander une extension à son assureur
- Soit souscrire une assurance spécifique pour la durée du séjour.

L'assurance responsabilité civile est obligatoire.